

Un pacte pour repenser l'eau dans la ville de demain

Dossier de la rédaction de H2o
October 2019

10 engagements pour que nos villes de demain restent vivables

Lors du colloque du 14 octobre "Repenser l'eau dans la ville" pour concilier l'eau et l'urbanisme organisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Martin Malvy président du comité de bassin Adour-Garonne a lancé le "Pacte pour la renaturation des villes" pour sensibiliser les citoyens et les élus à la préservation de l'eau dans l'aménagement urbain. L'accroissement urbain croissant et l'expansion massive des surfaces imperméabilisées sont à l'origine d'une transformation excessive, parfois même d'une disparition du milieu naturel. Si nous ne faisons rien au plan national, c'est l'équivalent de la superficie des départements de la Gironde et de la Haute-Garonne qui serait imperméabilisée d'ici 30 ans. Afin d'éviter des impacts quelquefois irréversibles notamment sur l'eau et les milieux aquatiques, il est de notre devoir d'agir aux côtés des collectivités pour formuler des propositions d'évolution de la réglementation", a déclaré Martin Malvy.

C'est une véritable dynamique de prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme qui est proposée aux citoyens et aux maires des communes du bassin en cohérence avec la mise en œuvre des objectifs issus des Assises de l'eau. En signant ce pacte assorti de 10 engagements, les citoyens, les collectivités et les gestionnaires de réseaux contribueront à faire du bassin Adour-Garonne, un territoire durable pour l'eau. Parmi ces mesures, les signataires du pacte s'engagent à économiser la ressource en eau pour les consommations des bâtiments communaux et l'arrosage des espaces verts avec un objectif de -10 % en 5 ans et -25 % en 15 ans. Ils mettront en œuvre des bonnes pratiques pour rationaliser des économies d'eau potable. La réutilisation des eaux usées sera encouragée afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif de 14 millions de mètres cubes d'ici 2024 sur le bassin Adour-Garonne. L'accent sera mis sur la déperméabilisation des villes qui constitue un véritable enjeu pour faciliter l'infiltration de l'eau et contribuer ainsi à la renaturation des espaces urbains.

Le président du comité de bassin demande les documents d'urbanisme PLU, SCOT, SRADDET intégrant désormais la neutralisation des surfaces imperméabilisées et la déperméabilisation à l'occasion de travaux lourds.

Signer le pacte